

ment, car les sommes qu'ils touchent ainsi seront déduites des pensions. Les \$15 qu'ils reçoivent mensuellement du ministère du Bien-être seront retranchés de ce que leur verse le ministère des Affaires des anciens combattants. Le budget du ministre des Finances (M. Turner) ne mentionne nulle part ce qu'épargnera le gouvernement en réduisant de \$15 par mois la pension de quelque 46,500 Canadiens. Quelle en est la raison? Il nous faut également retenir que la déclaration ministérielle est bien trompeuse.

• (1430)

La plupart des Canadiens croient que le supplément de revenu garanti augmentera de \$15 par mois au-dessus du niveau d'avril 1972, et je voudrais que le ministre me corrige si je suis dans l'erreur. Pour moi, il n'en sera pas ainsi. C'est le versement combiné de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti qui augmentera de \$15. Le ministre dirait-il si c'est exact? Sinon, j'aimerais qu'il éclaircisse ce point. Pour le pensionné célibataire, l'augmentation n'est que de \$9.42 par mois, et non pas de la somme de \$15 mentionnée ici par le ministre. Je suis sûr que les gens ne s'en sont pas rendu compte, et je me demande combien de membres du propre parti du ministre en sont conscients. Les couples qui ont reçu en avril 1971 un versement de \$50.05 comme supplément de revenu garanti toucheront maintenant \$9.42 de plus par mois, c'est-à-dire que le versement sera de \$59.62. Ces sommes supplémentaires sont appréciables, mais, en réalité, les bénéficiaires du supplément obtiendront moins de \$10 par mois, bien que le gouvernement leur ait laissé entendre qu'ils auraient un supplément de \$15. Pourrions-nous les blâmer s'ils se croient lésés lorsqu'arrivera, suivant le nouveau régime, leur premier chèque de supplément? Le ministre des Finances (M. Turner) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) ont induit en erreur les pensionnés. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous dira peut-être si c'était de propos délibéré. Une telle conduite est presque frauduleuse, car ils n'ont fait aucun effort pour corriger l'impression erronée que créait la première affirmation qu'ils ont faite intentionnellement.

Le ministre a parlé de ses réalisations dans le domaine de l'habitation, mais a oublié de nous dire qu'il ne s'agit que d'une aide marginale. Il devrait s'attaquer au fond de l'affaire. Voyons le cas typique d'une petite ville ontarienne. J'ai choisi au hasard une ville qui comprend 2,349 pensionnés, dont 1,500 touchent le supplément de revenu garanti. Dans cette ville, le loyer moyen d'une garçonnière est de \$125 par mois, et celui d'un appartement à une chambre à coucher, de \$150 par mois. Combien des logements qu'ils habitent étaient subventionnés? Dans cette ville, seulement 15 unités pour célibataires se louant \$37 par mois étaient disponibles, et seulement 12 pour les couples. Je signale donc au ministre que sur les 1,500 personnes qui reçoivent actuellement le SRG, seulement 39 ont bénéficié des loyers subventionnés. Que le ministre n'induisse pas le public en erreur. Ces pensionnés dépendent probablement 50 p. 100 de leur revenu total en frais de logement. Une personne seule ne dispose que de \$50 par mois pour se nourrir, se vêtir et pour d'autres dépenses indispensables. Si, comme le prétend le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, c'est là vivre largement, je ne veux pas de ce genre de vie.

Le ministre a évoqué le Régime d'assistance publique du Canada et se dit convaincu qu'il couvrira les frais si les provinces et les municipalités se trouvent à court d'argent. C'est l'atout qu'il cache. Il ne dit pas qu'il s'agit d'un

[M. Rynard.]

programme à frais partagés et si les provinces ou les municipalités sont à court d'argent pourquoi le ministre n'intervient-il pas?

Le ministre a également parlé du remboursement des médicaments. Il a oublié de nous dire qu'il ne s'agit pas d'un programme obligatoire, que d'assurer la nourriture, le logement et les vêtements est obligatoire mais pas les médicaments. S'il en est autrement, j'aimerais qu'il nous le dise. Cessons de tromper le public. Le ministre a parlé comme s'il avait un programme d'assurance-médicaments. Selon lui, si les provinces ou les municipalités peuvent payer la note, il en fera autant mais combien d'entre elles sont en mesure de le faire?

Puis le ministre a parlé des soins à domicile apportés aux malades chroniques. Ce sujet m'intéresse. Au lieu d'entendre les platitudes du ministre j'aurais préféré l'entendre nous expliquer pourquoi les malades chroniques qui ont besoin de soins permanents doivent payer \$3.50 par jour de frais modérateurs en Ontario. Il n'en a pas parlé en traitant de tous les avantages accordés aux vieillards. Aux termes du Régime d'assistance publique du Canada le gouvernement fédéral paiera la moitié du solde qui restera après que les provinces auront payé leur part. Quel en est le montant? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social connaît certainement les chiffres que je pense être d'environ \$15 par jour.

Je vais maintenant m'attarder un instant sur le Régime de pensions du Canada. Lorsque les retraités recevront leur pension du Régime de pensions du Canada leur supplément de revenu garanti sera réduit. Le ministre a également négligé de nous le dire ainsi que bien d'autres choses. Le ministre a parlé des aptitudes que possèdent les administrateurs chevronnés. Je suis heureux qu'il ait souligné ce point qui en vaut la peine. Il a oublié de dire qu'on rencontre de nombreux médecins, aujourd'hui retraités, qui ont repris leur activité en Afrique, en Amérique du Sud et aux Antilles britanniques; ils y font du travail utile, enseignent à leurs étudiants la chirurgie. A ce propos, le docteur McClure se trouve actuellement au Vietnam où il rend des services appréciables. C'est un chirurgien de renom. J'ai parlé de ma profession, mais il y en a beaucoup d'autres telles que l'hygiène publique, les services sociaux et l'industrie où les retraités qui ont acquis de l'expérience peuvent apporter une contribution. C'est là où il faudrait canaliser l'activité de nos retraités qui sont physiquement et mentalement alertes.

Le ministre a également parlé du niveau «adéquat» des pensions. Il a évité de dire qu'il était récemment devenu «adéquat», pour ne pas se mettre dans de mauvais draps. Nous devons planifier en vue d'un mode de vie qui a évolué au fil des ans. Nous n'avons qu'à songer au niveau d'il y a 30 ans. Le progrès technologique a entraîné de nombreux changements et c'est pourquoi j'estime que ces pensions devraient être calculées en fonction du produit national brut plutôt que de l'indice du coût de vie. Nous jugeons que cette mesure en vaut la peine et, de notre côté, nous l'appuyons. Je suis heureux que nous ayons pu exercer suffisamment d'influence sur le ministre pour lui permettre de voir la vérité. Je dirai, après ces observations sur son refus tenace de prendre en considération le sort pitoyable des vieux retraités, que je suis heureux de l'initiative qu'il a prise. Des critiques ont souvent été faites aussi bien par les députés que par la presse.

• (1440)

Voici un article tiré de la *Tribune* de Winnipeg. On y traite de cette chose épouvantable qu'est le sondage d'opi-